

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 19/858 :**

Approbation du Règlement Intérieur de la Salle Multi-Activités de Grands-Bois

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

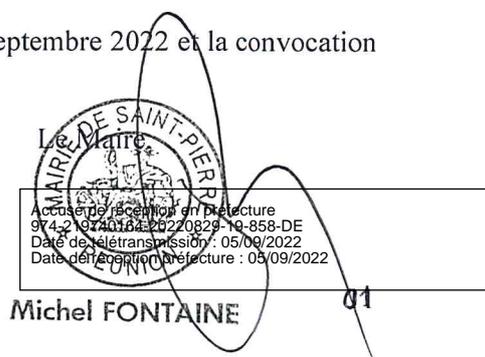
**ABSENTS :**

MM. VALY Nazir, LORION David, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



**Affaire n°19/858 : Approbation du Règlement Intérieur de la Salle Multi-Activités de Grands-Bois.**

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les associations participent pleinement à l'animation territoriale et à la cohésion sociale au sein des quartiers et qu'elles apportent une plus-value sur le territoire communal en mettant en œuvre leurs activités.

Pour mener à bien leurs programmes d'actions, elles sollicitent l'attribution d'une mise à disposition de créneaux horaires au sein de la salle Multi-Activités de Grands-Bois.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29, selon lequel : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune (...) » et son article L.2144-3 précisant en ses termes que : « Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations qui en font la demande » ;

**Vu** la délibération n°17/817 du Conseil Municipal du 31 mai 2022 portant sur la tarification des redevances pour occupation du domaine public et notamment le point 5 « Locaux Mairie » ou le Maire a rappelé que les associations porteuses de projets sont exonérées du paiement de la redevance pour occupation du domaine public communal ainsi que la possibilité de mise à disposition à titre gracieux de la logistique par la collectivité selon les disponibilités.

**Vu** les demandes de mise à disposition de créneaux horaires au sein de la salle Multi-Activités de Grands-Bois et afin de sécuriser les relations partenariales ;

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la salle Multi-Activité de Grands-Bois ;
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE